



Conseil Municipal Ordinaire
Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claudine KELLER et Claire POIRION, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, René MATHIEU

Étaient absents excusés : Messieurs Marc ESPIEUX, Romuald AMELINE, Nicolas CHAUSSIER et Benoît BANCE

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 09 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 09

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis CHAPART

Date de convocation : 16/05/2023

Date d'affichage : 16/05/2023

La séance est ouverte à 20h30.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Budget 2023 : Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D.C.M 07/2023, en date du 27 mars 2023 approuvant le Compte Administratif 2022,

Vu la délibération D.C.M 10/2023, en date du 27 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Considérant que la commune loue deux biens nécessitant le dépôt de caution,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits au 165 « Dépôts et cautionnement reçus »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 09, voix contre : 00, abstention : 00

-VOTE la décision budgétaire modificative suivante :

En dépense d'investissement :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| 2183 : Matériel informatique | - 1 400,00 € |
| 165 : Dépôts et cautionnement reçus | + 1 400,00 € |

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D.C.M 10/2023, en date du 27 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Considérant que la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Considérant que cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Considérant que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections et qu'elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre la réunion du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 09, voix contre : 00, abstention : 00

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

-DIT que le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4) Renouvellement de la commission électorale, désignation de 2 conseillers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Electoral ;

Considérant qu'à la suite des élections communales en 2020, les commissions de contrôle des listes électorales avaient été renouvelées pour 3 ans,

Considérant qu'il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales pour 3 ans,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un titulaire et un suppléant pris dans l'ordre du tableau et s'ils sont volontaires pour participer aux travaux de la commission qui ont lieu une fois par an,

Considérant que Mme Claudine KELLER et M. René MATHIEU sont candidats

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 09, voix contre : 00, abstention : 00

-DESIGNE de la manière suivante les candidatures comme conseillers volontaires pour participer aux travaux de la commission de contrôle

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux syndicats Intercommunaux

Rambouillet territoire :

Révision du SDRIF: Proposition du SDRIF-e par le Conseil Régional. Analyse et proposition d'amendement par Rambouillet Territoire.

SEASY :

Préparation du Budget Supplémentaire. Approbation des Comptes de Gestion et des comptes administratifs, reprise des résultats 2022.

6) Informations et questions diverses

Mutuelle Régionale :

La région propose une mutuelle régionale inédite « Ile de France Mutuelle Santé ». Celle-ci est accessible à tous les franciliens en résidence principale, sous condition de ressource. Trois compagnies d'assurance ont été retenues : la Mutuelle Familiale, AXA, Harmonie Mutuelle. Nous avons rencontré la Mutuelle Familiale qui prend en charge plutôt notre secteur géographique. Une communication sera faite à ce sujet.

Elections sénatoriales :

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 en vue de désigner leurs délégués et suppléants (circulaire ministérielle du 30 mars 2023). A Prunay-en-Yvelines, il aura lieu le 9 juin 2023 à 18h30 pour élire 3 délégués et 3 suppléants. Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

Pruniers de France :

Réunion annuelle prévue les 26-27-28 mai 2023 à Pruniers en Sologne.

Hippodrome de Rambouillet :

Dimanche 2 juillet 2023, une course sera parrainée par notre commune.

Départ à la retraite :

Le pot de départ d'un des employés administratifs de la commune aura lieu le 1^{er} juillet 2023

Prochaines réunions :

Conseil d'école le 13 juin 2023

Conseil municipal le 26 juin 2023

Transports :

Une communication sera faite concernant la participation communale pour les collégiens et lycéens.

Restauration scolaire :

L'appel d'offre est en cours.

Voirie :

Des trous sont en formation sur la voirie communale. Il est prévu de consulter l'entreprise pour les reboucher.

Travaux école et ALSH :

Un point sur l'avancement des travaux est fait.

Travaux églises Craches et Prunay :

Un point sur l'avancement des travaux est fait.

La séance est clôturée à 22h10.

| | | |
|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Le Maire | 1er Adjoint | 2^{ème} Adjoint |
| JP MALARDEAU | L BERTHIER | G PIGNANT |
| 3^{ème} Adjoint | Conseiller Municipal | Conseiller Municipal |
| JL CHAPART | J BAILHACHE | M BOURGY |
| Conseiller Municipal | Conseiller Municipal | Conseillère Municipale |
| R MATHIEU | R AMELINE | C POIRION |
| Conseiller Municipal | Conseiller Municipal | Conseillère Municipale |
| M ESPIEUX | B BANCE | C KELLER |
| Conseiller Municipal | | |
| N CHAUSSIER | | |